

ATTENDUS DE LA REGION POUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS SUR LES TERRITOIRES EXEMPTS DE STRATEGIE TERRITORIALE FORMALISEE

Territoires concernés

Il s'agit principalement des territoires de bassins versants bretons composés de masses d'eau en état bon ou plus que bon vis-à-vis de la Directive Cadre sur l'Eau, et qui dès lors n'ont pas fait l'objet de nouvelle contractualisation territoriale dans le cadre du XIe programme de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Il peut également s'agir de territoires sur lesquels il existe une contractualisation avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne, mais relative à des enjeux environnementaux bien spécifiques et n'intégrant pas certaines actions dans ledit contrat ou certaines masses d'eau du bassin versant (exemple des contrats de territoires algues vertes).

Il peut également s'agir de territoires situés pour une partie de leur échelle hydrographique sur le territoire administratif de la Bretagne, mais qui ne sont pas inclus dans le périmètre de compétence de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (exemple des bassins versants de la Sélune ou de l'Oudon).

Dans le cas où ces territoires n'ont pu formaliser un projet de territoire pour l'eau, mettant en avant les enjeux du territoire et déclinant une stratégie et un programme d'action pour y répondre, les éléments d'information précisés sont attendus dans la demande de subvention faite à la Région.

Eléments d'informations devant figurer dans la demande de subvention

Pour les territoires ne s'adossant pas à une stratégie de territoire, élaborée dans le cadre d'un contrat territorial ou d'un projet de territoire, les demandes devront préciser les éléments justifiant l'action relative à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques et permettant à la Région d'apprécier si celles-ci s'inscrivent dans la politique d'intervention régionale.

La demande comportera donc une note reprenant :

- **Le lien avec les enjeux du SAGE**
- **L'identification, le lien et les éventuelles complémentarités avec les autres politiques menées sur le territoire** (documents d'urbanisme, économie, tourisme, inondations, assainissement, AEP, appels à projets, etc.)
- **Un bilan des actions menées** dans le cadre des programmes précédents
- **La liste des masses d'eau, l'état DCE, et les pressions associées** le cas échéant **ET l'analyse technique du territoire sur les enjeux** en présence
- **La liste des autres cours d'eau concernés, non identifiés « masse d'eau » dans le SDAGE avec les éléments de connaissance du territoire sur les enjeux** en présence
- **Pour chaque action, la localisation des actions un chiffrage du territoire concerné (linéaire, superficie, nombre d'acteurs mobilisés, etc), les besoins identifiés, les objectifs et les attendus au regard des besoins**
- Si les actions sont étalées sur plusieurs années, la localisation et le dimensionnement par année est attendu.